

CONTRAT D'ACHAT EN UNE SEULE FOIS SINGLE PURCHASE CONTRACT

La société IBIS InGold, a.s., siège social Rybná 682/14, Staré Město, 110 00 Praha 1, République tchèque, immatriculée au Registre du Commerce tenu par le Tribunal Municipal de Prague sous le numéro d'enregistrement B 18920, Numéro d'identification: 25525433, Numéro de TVA intracommunautaire: CZ25525433 ("Vendeur", ci-après), e-mail: shop@ibisingold.com, site internet exploité par le Vendeur ("Site internet du Vendeur", ci-après): ibis.ibisingold.com, représentée par M. Libor Kochrda, Président du Conseil d'Administration, conclue par la présente le contrat d'achat en une seule fois ("Contrat", ci-après) avec le client en qualité d'acheteur ("Acheteur", ci-après) indiqué ci-dessous.

IBIS inGold, a.s., registered office Rybná 682/14, Staré Město, 110 00 Praha 1, the Czech Republic, incorporated in the Commercial Register kept by the Municipal Court in Prague, file reference B 18920, ID: 25525433, TIN: CZ25525433 (hereinafter the "Seller"), email: shop@ibisingold.com, website operated by the Seller (hereinafter the "Seller's Website"): ibis.ibisingold.com, represented by Libor Kochrda, chairman of the board of directors, hereby concludes a single purchase contract (hereinafter the "Contract") with the customer specified below as the Buyer (hereinafter the "Buyer").

ACHETEUR | BUYER

Prénom | First Name

Nom | Last Name

Date de naissance | Date of Birth

Rue et numéro | Street No.

Commune | Town

Code postal | ZIP Code

Pays | State

E-mail | E-mail

Téléphone portable | Mobile Phone

I. OBJET DU CONTRAT | SUBJECT MATTER OF THE CONTRACT

1. Le Contrat a pour son objet l'engagement du Vendeur de fournir à l'Acheteur un métal d'investissement sous forme, dans la quantité et d'espèce spécifiées ci-dessous et/ou des accessoires ("Objet de l'achat", ci-après) et de lui permettre d'acquérir la propriété de l'Objet de l'achat ainsi que l'engagement de l'Acheteur de réceptionner l'Objet de l'achat et de payer le Prix d'achat.

The Subject Matter of the Contract is the Seller's obligation to deliver investment metal to the Buyer in the form, quantity and type specified below and/or accessories (hereinafter the "Subject Matter of Purchase") and to allow the Buyer to acquire the ownership right to the Subject Matter of Purchase, and the Buyer's obligation to take over the Subject Matter of Purchase and pay the Purchase Price.

Produits	Poids	TVA	Prix TTC/pièce	Nombre	Prix total TTC
----------	-------	-----	----------------	--------	----------------

Total à payer

2. Par morceau, on entend le métal précieux d'investissement identifié par le numéro de série, le poids, la pureté, l'espèce du métal et le producteur. Par pièce, on entend le métal précieux d'investissement identifié par la valeur nominale, le poids, la pureté, l'espèce du métal, l'année de frappe et le producteur. Par le lot, on entend un ensemble de morceaux ou de pièces dont la quantité est clairement définie et qui n'est livré par le Vendeur que dans son ensemble et il est impossible de livrer les morceaux ou les pièces séparément. La livraison des morceaux, des pièces et/ou des lots, réalisée par le Vendeur, est accompagnée par le certificat d'authenticité. La forme du certificat d'authenticité est fixée par le producteur ou le fournisseur du morceau, de la pièce ou du lot. Par accessoires, on entend les produits de l'offre du Vendeur qui ne correspondent pas au métal d'investissement, par exemple, boîte cadeau ("Accessoires", ci-après).

An ingot means investment metal marked with a production number, weight, fineness, type of metal, and producer. A coin means precious investment metal marked with a nominal value, weight, fineness, type of metal, year of mintage, and producer. A set means a complete set of an unambiguously specified quantity of ingots or coins exclusively delivered by the Seller as a whole; individual ingots or coins cannot be delivered separately. The Buyer will receive a certificate of authenticity together with the ingots, coins and/or set. The form of the certificate of authenticity depends on the producer or supplier of the ingots, coins or sets. Accessories mean goods offered by the Seller which are not investment metals, such as gift boxes (hereinafter the "Accessories").

II. COMPTE CLIENT | CUSTOMER'S ACCOUNT

1. Sur le Site internet du Vendeur, l'Acheteur a ouvert le Compte client auquel il a accédé avant la conclusion du Contrat (Compte client", ci-après). Le Compte client est accessible à l'Acheteur sur la base du nom d'utilisateur et du mot de passe, le cas échéant, du code de sécurité autorisant. Les documents et les informations expédiés à l'Acheteur à son Compte client sous forme de messages seront mémorisés sur ce compte pour leur reproduction éventuelle, le Vendeur n'est pas autorisé à modifier unilatéralement le texte des messages expédiés.

The Buyer created an account on the Seller's Website and logged in to the account before the Contract was concluded (hereinafter the "Customer's Account"). The Customer's Account is available to the Buyer upon entering their login name, password and potentially their security authentication code. Documents and information sent by the Seller to the Customer's Account in the form of messages will be saved on this account for recordkeeping. The content of the messages sent cannot be unilaterally changed by the Seller.

2. Le Vendeur expédiera au Compte client et/ou à l'e-mail de l'Acheteur les informations sur la conclusion du Contrat, toutes les informations selon le Contrat ou ses avenants, les informations sur l'expédition de l'Objet de l'achat à l'Acheteur. Le Vendeur peut expédier au Compte client aussi les informations marketing en cas de consentement de l'Acheteur. Le Vendeur et l'Acheteur conviennent que le message est considéré comme reçu au moment de sa réception au Compte client de l'Acheteur.

The Seller will send to the Customer's Account and/or email address of the Buyer information on the conclusion of the Contract, all information as per the Contract or its amendments, and information on the dispatch of the Subject Matter of Purchase to the Buyer. The Seller may also send marketing information to the Customer's Account based on the Buyer's consent. The Seller and the Buyer agree that a message is considered delivered to the Buyer when delivered to the Customer's Account.

3. Par l'intermédiaire du Compte client, l'Acheteur peut signer électroniquement les documents que le Vendeur autorise à signer de cette manière. Après s'être connecté au Compte client, l'Acheteur remplit le formulaire correspondant et le confirme à l'aide du code d'autorisation de sécurité, au moyen d'une application mobile, ou par tout autre moyen de fiabilité similaire que le Vendeur pourrait mettre en place à l'avenir. Le projet de document est ainsi valablement signé de la part de l'Acheteur. La signature électronique du Vendeur est alors ajoutée au projet de document, et le document signé est envoyé au Compte client et/ou à l'adresse e-mail de l'Acheteur.

Through the Customer Account, the Buyer may electronically sign documents that the Seller allows to be signed in this manner. After logging in to the Customer Account, the Buyer shall fill in the relevant form and confirm it using the security authorisation code, by means of a mobile application, or by any other similarly reliable means that the Seller may enable in the future. The draft document shall thereby be validly signed on the Buyer's part. The Seller's electronic signature shall then be affixed to the draft document, and the signed document shall be sent to the Buyer's Customer Account and/or

email address.

4. L'Acheteur s'engage à se servir des données d'accès au Compte client avec beaucoup de soin et de prudence pour éviter leur abus. Il s'engage notamment à ne pas sauvegarder le mot de passe dans le navigateur ou sur le disque dur, à vérifier périodiquement les messages reçus sur le Compte client, à utiliser toujours les mots de passe forts (ci possible, la combinaison de minuscules et de majuscules avec les chiffres et les caractères spéciaux, en respectant la longueur du mot de passe), à changer périodiquement le mot de passe et en cas de suspicion concernant l'abus du mot de passe, à informer sans tarder le Vendeur. L'Acheteur est responsable de tout l'usage du Compte client, y compris celui par les tiers sans tenir compte du fait comment ces tiers ont obtenu l'accès au Compte client de l'Acheteur. Le Vendeur n'est pas responsable de l'abus du Compte client par les tiers, notamment de l'exécution de tous les ordres donnés par les tiers par l'intermédiaire du Compte client. L'Acheteur confirme expressément la conformité du numéro de téléphone indiqué au préambule du présent Contrat et déclare qu'il s'agit du numéro de son téléphone portable qu'on peut utiliser aux fins de l'autorisation conformément au présent Contrat. L'Acheteur s'engage à assurer la protection suffisante de son téléphone portable pour éviter son abus (vu notamment la génération des codes de sécurité autorisant).

The Buyer undertakes to handle the access data to the Customer's Account carefully and diligently to prevent its misuse. In particular, the Buyer undertakes not to store the password in a browser or on a hard disk, to regularly check messages received on the Customer's Account, to always use strong passwords (preferably a combination of lowercase and uppercase letters in conjunction with numbers and special characters and a minimum number of characters), to regularly change the password, and to immediately inform the Seller in the event of suspicion of compromise of the password. The Buyer is responsible for any use of the Customer's Account, including by third parties, regardless of how such third parties obtained access to the Buyer's Customer's Account. The Seller is not responsible for any misuse of the Customer's Account by third parties, in particular for any orders placed through the Customer's Account by such third parties. The Buyer further expressly confirms that the mobile phone number specified in the header of this Contract is correct, and declares that it is their mobile phone number, and can be used for authentication in accordance with this Contract. The Buyer undertakes to ensure that their mobile phone is sufficiently secured so that it cannot be misused (especially with regard to security authentication codes).

III.

NÉGOCIATION ET CONCLUSION DU CONTRAT | ARRANGEMENT AND CONCLUSION OF THE CONTRACT

1. Le Contrat est conclu électroniquement (conclusion en ligne dans e-commerce). L'Acheteur définit les modalités de paiement au moment de la conclusion du Contrat.

The Contract is concluded electronically (the Contract is concluded on-line in the e-shop). The Buyer will specify a payment method in the Contract.

2. Le présent Contrat entre le Vendeur et l'Acheteur est conclu au moment de la validation de l'Acheteur par le Vendeur sur le Compte client et/ou à l'e-mail de l'Acheteur indiqué sur le formulaire de commande sur le Site internet du Vendeur et/ou sur son Compte client comme suit.

The Contract between the Seller and the Buyer is concluded by confirmation of an order of the Buyer by the Seller sent to the Customer's Account and/or the Buyer's e-mail address entered in the order form on the Seller's Website and/or in the Customer's Account, as described below.

3. L'Acheteur commande l'Objet de l'achat par l'intermédiaire du formulaire de commande sur le Site internet du Vendeur. L'Objet de l'achat commandé est défini sur le formulaire de sorte que l'Acheteur définit la quantité de différents produits.

The Buyer orders the Subject Matter of Purchase using the order form available on the Seller's Website. The ordered Subject Matter of Purchase is added to the form after the quantity of pieces of the individual goods is selected.

4. Le formulaire de commande contient notamment les informations sur:

The order form contains in particular information about:

- a. Objet de l'achat commandé,
the ordered Subject Matter of Purchase,
- b. Prix d'achat de l'Objet de l'achat et modalités de sa fixation conformément à l'art. VII du présent Contrat,
the Purchase Price of the Subject Matter of Purchase and the price fixing method in accordance with Article VII. of this Contract,
- c. modalités de paiement du Prix d'achat de l'Objet de l'achat,
the method of payment of the Purchase Price for the Subject Matter of Purchase,

- d. modalités de transport de l'Objet de l'achat,
the shipping method for the Subject Matter of Purchase,
- e. données de contact et de livraison de l'Acheteur,
the Buyer's contact and delivery information,
- f. informations sur les frais liés à la fourniture de l'Objet de l'achat.
information on the costs associated with the delivery of the Subject Matter of Purchase,

5. Après avoir rempli le formulaire de commande et cliqué sur "Vue sur le contrat", l'Acheteur fait visualiser la proposition du contrat. S'il n'accepte pas de produits, de prix, de son règlement ou de frais liés à la fourniture des produits, il peut les modifier par l'intermédiaire du formulaire de commande.

After filling out the order form and clicking on the "Contract Preview" button, a draft contract will be displayed to the Buyer. If the Buyer does not agree with the goods, the price, the payment method, or the shipping costs, they can make any corresponding changes through the order form.

6. Si l'Acheteur veut conclure le Contrat, il valide la conformité de la proposition du contrat et du formulaire de commande rempli sur le Site internet du Vendeur en cliquant sur "Expédier le contrat". Par cette validation, l'Acheteur offre au Vendeur la possibilité de conclure le Contrat selon le formulaire de commande rempli, le cas échéant, modifié, et selon la proposition du contrat conformément à l'alinéa précédent.

If the Buyer wishes to conclude the Contract, they may do so by clicking the "Send Contract" button. By clicking this button, the Buyer confirms that the draft Contract and the completed order form on the Seller's Website are correct. Through this confirmation, the Buyer makes an offer to the Seller to conclude the Contract according to the filled out or changed order form, and according to the draft Contract in accordance with the previous paragraph.

7. En cliquant sur "Expédier le contrat", l'Acheteur s'engage à réceptionner l'Objet de l'achat commandé par l'intermédiaire du formulaire de commande et sans sa signature, il consent au paiement du Prix d'achat conformément au présent Contrat ("Date de commande", ci-après).

By clicking the "Send Contract" button, the Buyer undertakes to purchase the Subject Matter of Purchase ordered via the order form, and undertakes to pay the Purchase Price in accordance with the Contract without attaching their signature (hereinafter the "Order Date").

8. Après la réception de la commande, le Vendeur valide sans tarder à l'Acheteur sa réception sur le Compte client et/ou l'e-mail de l'Acheteur. Le Contrat est conclu au moment de cette validation. Le texte du Contrat conclu est expédié à l'Acheteur avec la validation de la commande.

Immediately after receiving the order, the Seller will confirm its receipt to the Buyer via the Customer's account and/or the Buyer's e-mail address. The Contract is only considered concluded when the Buyer receives such confirmation from the Seller. The text of the concluded Contract will be sent to the Buyer simultaneously with the confirmation of the order.

9. L'Acheteur consent à l'utilisation des moyens de communication à distance pour conclure le Contrat. L'Acheteur prend en charge ses frais liés à l'utilisation des moyens de communication à distance dans le contexte de la conclusion du Contrat (frais d'internet, frais de téléphone).

The Buyer agrees to use remote communication means when concluding the Contract. The costs incurred by the Buyer for the use of remote communication means in connection with the conclusion of the Contract (internet and phone costs) will be borne by the Buyer.

10. Si le Vendeur trouve la commande (le Contrat) inhabituelle, notamment, en ce qui concerne la quantité, le prix, les frais de transport, la distance, etc., le Vendeur est autorisé à demander à l'Acheteur de reconfirmer le Contrat de manière opportune. Si l'Acheteur ne reconfirme pas le Contrat dans un délai raisonnable, le Vendeur est autorisé à résilier le Contrat.

If the Seller thinks the order (Contract) is unusual, especially in terms of the quantity of goods, price, shipping costs, distance, etc., it is entitled to ask the Buyer to reconfirm the Contract in a suitable manner. If the Buyer fails to reconfirm the Contract within a reasonable period of time, the Seller is entitled to withdraw from the Contract.

11. Toute la présentation des produits sur le Site internet du Vendeur n'est donnée qu'à titre informatif et le Vendeur n'est pas tenu de conclure le Contrat concernant ces produits. Les dispositions de § 1732, alinéa 2, de la Loi de la République tchèque no 89/2012 Sb., Code civil, ne s'appliquent pas.

All goods placed on the Seller's Website are displayed for informative purposes only, and the Seller is not obliged to enter into a Contract for such goods. Section 1732, paragraph 2. of Act of the Czech republic No 89/2012, the Civil Code, does not apply.

IV. DROITS ET OBLIGATIONS DU VENDEUR | RIGHTS AND OBLIGATIONS OF THE SELLER

1. Le Vendeur s'engage à expédier l'Objet de l'achat à l'adresse pour l'expédition des produits indiquée au Contrat. Le Vendeur expédie l'Objet de l'achat après la définition du Prix d'achat final et son règlement par l'Acheteur sur le compte du Vendeur selon l'art. VII (sauf expédition de l'envoi avec le paiement à la livraison). Si l'expédition de l'envoi avec le paiement à la livraison est convenue, le Vendeur expédie l'Objet de l'achat à l'Acheteur après la conclusion du Contrat. Dans deux cas, l'Objet de l'achat sera livré dans le délai de 60 jours civils à compter de la date de respect des conditions, si des circonstances extraordinaires imprévisibles produites indépendamment de la volonté du Vendeur (par exemple, calamités naturelles, pandémies, conflits armés, grèves générales, retard extraordinaire côté fournisseur du Vendeur, etc.) n'empêche pas de livraison.

The Seller undertakes to send the Subject Matter of Purchase to the address for sending goods specified in the Contract. The Seller will send the Subject Matter of Purchase after calculation of the final Purchase Price and after its payment by the Buyer to the Seller's account pursuant to Article VII. (excluding cash-on-delivery consignments). If the Purchase Price is arranged as cash-on-delivery, the Seller will send the Subject Matter of Purchase to the Buyer after the conclusion of the Contract. In both cases, the Subject Matter of Purchase will be delivered to the Buyer no later than 60 calendar days from the date of fulfillment of the conditions for delivery, unless delivery is prevented by extraordinary unforeseen circumstances beyond the Seller's control (e.g. a natural disaster, epidemic, armed conflict, general strike, extraordinary delay by the Seller's supplier etc.).

2. Le Vendeur se réserve le droit de résilier le Contrat, si la mauvaise adresse pour l'expédition y figure ou si la quantité de l'Objet de l'achat commandé ou le prix y figurant sont manifestement non conformes ou erronés. Le Vendeur se réserve également le droit de résilier le Contrat, si l'Acheteur refuse à plusieurs reprises, en contradiction avec le présent Contrat, lors de la modification du Prix d'achat de l'Objet de l'achat selon l'art VII, alinéas 4 et 5, de payer le Prix d'achat final, si l'Acheteur n'a pas respecté dans le passé son obligation de réceptionner et de payer l'Objet de l'achat formellement commandé ou acheté, si l'Objet de l'achat acheté est épuisé à cause de la demande augmentée et il est impossible de le commander chez le fournisseur du Vendeur ou en cas de faute technique portant sur la publication du prix erroné.

The Seller reserves the right to withdraw from the Contract if the address for sending goods or the quantity of the ordered Subject Matter of Purchase is incorrect, or the price for the Subject Matter of Purchase is clearly doubtful or incorrect. Furthermore, the Seller reserves the right to withdraw from the Contract if the Buyer, under a situation when the Purchase Price of the Subject Matter of Purchase is adjusted pursuant to Article VII., paragraphs 4. and 5., repeatedly refuses to pay the final Purchase Price in breach of the Contract, if the Buyer has not fulfilled their obligation to collect and pay for a binding order or purchased Subject Matter of Purchase in the past, if the purchased Subject Matter of Purchase is sold out due to increased demand and it is no longer possible to order it from the Seller's supplier, or if a wrong price was displayed due to a technical error.

3. Le Vendeur se réserve également le droit de résilier le Contrat en cas de suspicion du Vendeur que la conclusion du Contrat a pour son objectif principal la spéculation de l'Acheteur relative au prix du métal d'investissement ou en cas de circonstances extraordinaires imprévisibles produites indépendamment de la volonté du Vendeur (par exemple, calamités naturelles, pandémies, conflits armés, grèves générales, etc.) engendrant la variation importante du prix d'achat des métaux d'investissement sur le marché.

The Seller additionally reserves the right to withdraw from the Contract if it suspects that the main purpose of conclusion of the Contract is the Buyer speculating on the price of the investment metal, or in the event of extraordinary unforeseen circumstances beyond the Seller's control (e.g. a natural disaster, epidemic, armed conflict, general strike etc.) which cause significant fluctuations in the purchase prices of investment metals on the market.

4. Le Vendeur se réserve également le droit de résilier le Contrat si l'Acheteur est une personne qui a commis une infraction grave à un autre contrat conclu avec le Vendeur.

The Seller further reserves the right to withdraw from the Contract if the Buyer has previously materially breached another contract concluded with the Buyer.

5. La notification relative à la résiliation du Contrat sera expédiée à l'Acheteur à son Compte client et/ou à son e-mail.

Notice of withdrawal from the Contract will be delivered to the Buyer via their Customer's Account and/or email address.

6. Le Vendeur a le droit, et dans certains cas l'obligation, d'identifier, de contrôler et de vérifier l'Acheteur, entre autres, en ce qui concerne sa solvabilité, les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (y compris, le cas échéant, l'intensification de l'identification et des contrôles de l'Acheteur), et la mise en œuvre de sanctions

internationales ou nationales et de mesures de lutte contre la fraude et les opérations déloyales ou spéculatives. Dans le cadre de cette identification, de ces contrôles et de cette vérification, le Vendeur peut, à sa discrétion, demander à l'Acheteur de fournir des informations et/ou des documents supplémentaires. Si l'Acheteur ne fournit pas au Vendeur les informations ou documents demandés dans un délai raisonnable, ou si les doutes du Vendeur sur les faits examinés ou vérifiés persistent même après la fourniture de ces informations ou documents, le Vendeur peut : (i) résilier le Contrat sans autre préavis ; ou (ii) refuser de traiter un paiement ou une autre exécution par ou au profit de l'Acheteur. Cette disposition ne porte pas atteinte aux droits et obligations du Vendeur en vertu de dispositions légales impératives. Lorsque l'Acheteur est identifié au moyen d'un paiement de contrôle en vertu de la loi tchèque n° 253/2008 relative à certaines mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'Acheteur s'engage à remplir toutes les obligations découlant de cette loi et à fournir au Vendeur la coopération nécessaire.

The Seller shall have the right, and in certain cases the obligation, to identify, check and verify the Buyer, inter alia, with respect to the Buyer's creditworthiness, measures to counter money laundering and terrorist financing (including, where applicable, intensified identification and checks of the Buyer), and the implementation of international or national sanctions and measures to counter fraud and unfair or speculative trading. As part of such identification, checks and verification, the Seller, at the Seller's own discretion, may require the Buyer to provide additional information and/or documents. Should the Buyer fail to provide the requested information or documents to the Seller within a reasonable period of time, or should the Seller's doubts about the facts under review or verification persist even after the provision of such information or documents, the Seller may: (i) terminate the Contract without further notice; or (ii) refuse to process a payment or other performance by or for the benefit of the Buyer. This shall be without prejudice to the Seller's rights and obligations under mandatory provisions of law. Where the Buyer is identified by means of a control payment pursuant to Act No 253/2008 on certain measures to combat money laundering and terrorist financing, the Buyer undertakes to fulfil all obligations arising from that Act and to provide the Seller with the necessary cooperation.

V. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR | RIGHTS AND OBLIGATIONS OF THE BUYER

1. L'Acheteur s'engage à indiquer la bonne adresse pour les envois à laquelle l'Objet de l'achat doit être expédié. Si l'adresse de l'Acheteur pour l'envoi de l'Objet de l'achat change, l'Acheteur est tenu de communiquer sans tarder ce changement au Vendeur par écrit. En cas de non-respect de cet engagement par l'Acheteur et de retour de l'envoi avec l'Objet de l'achat au Vendeur, le Vendeur expédie l'Objet de l'achat à l'Acheteur après le règlement des frais de poste, d'emballage et d'assurance selon la liste de frais et de services valable à la date de renvoi, disponible sur le Site internet du Vendeur ("Liste de frais et de services", ci-après).

The Buyer undertakes to state the correct address for sending goods for the delivery of the Subject Matter of Purchase. If the Buyer's address for sending goods has changed, they are obliged to immediately inform the Seller in writing. If the Buyer fails to fulfil this obligation and a consignment with the Subject of Purchase is returned to the Seller, the Seller will resend the Subject Matter of Purchase to the Buyer only after the Buyer has repaid the postage, packaging and insurance fees according to the Pricelist of Fees and Services valid on the date the Subject Matter of Purchase is resent to the Buyer (hereinafter the "Pricelist of Fees and Services").

2. L'Acheteur s'engage à payer le Prix d'achat, y compris les frais, selon la Liste de frais et de services et à réceptionner l'Objet de l'achat commandé et expédié.

The Buyer undertakes to pay the Purchase Price, including the fees according to the Pricelist of Fees and Services, and to accept the ordered and sent Subject Matter of Purchase.

3. Si l'Acheteur ne reçoit pas d'envoi avec l'Objet de l'achat dont l'expédition a été communiquée à l'Acheteur par le Vendeur à son Compte client et/ou à son e-mail, il est tenu d'en informer sans tarder le Vendeur.

If the Buyer does not receive a consignment with the Subject Matter of Purchase, despite being notified of its dispatch by the Seller via their Customer's Account and/or e-mail address, they will immediately inform the Seller.

4. L'Acheteur s'engage à réceptionner l'Objet de l'achat expédié. En cas de non-respect de cet engagement par l'Acheteur, le Vendeur expédie l'Objet de l'achat à plusieurs reprises. Le Vendeur est tenu de réaliser deux envois supplémentaires, toujours après le règlement des frais de poste, d'emballage et d'assurance selon la Liste de frais et de services valable à la date de renvoi. Si les frais relatifs à l'envoi ne sont pas réglés, le Vendeur peut mais ne doit pas expédier l'Objet de l'achat.

The Buyer undertakes to accept the shipped Subject Matter of Purchase. If the Buyer fails to fulfil this obligation, the Seller will resend the Subject Matter of Purchase to the Buyer. The Seller is obliged to resend the Subject Matter of Purchase twice, always upon payment of postage, packaging and insurance fees according to the Pricelist of Fees and Services valid on the date of resending. If the specified shipping costs are not paid, the Seller is not obliged to resend the Subject Matter of Purchase.

5. Si l'Acheteur ne réceptionne pas d'Objet de l'achat, renvoyé la deuxième fois, le Vendeur est autorisé à résilier le Contrat. Si le Vendeur résilie le Contrat selon la phrase précédente, l'Acheteur est tenu de payer en faveur du Vendeur une amende contractuelle égale à 10 % de Prix d'achat, 40,00 EUR, au minimum, dans le délai de 5 jours à compter de la date de réception de la notification relative à l'appel de payer cette amende par l'Acheteur. Le Vendeur est autorisé à faire compenser sa créance relative au paiement de l'amende contractuelle par la créance de l'Acheteur relative au remboursement du Prix d'achat (avance relative au Prix d'achat). Si l'Acheteur n'a pas encore payé en faveur du Vendeur de frais de poste, d'emballage, d'assurance relatifs aux envois supplémentaires selon la Liste de prix et de services valable à la date d'envoi, le Vendeur est autorisé à faire compenser sa créance par la créance de l'Acheteur relative au remboursement du Prix d'achat (avance relative au Prix d'achat).

If the Buyer fails to accept the shipped Subject Matter of Purchase after a further 2 failed attempts at delivery, the Seller is entitled to withdraw from the Contract. If the Seller withdraws from the Contract due to the reason under the previous sentence, the Buyer is obliged to pay the Seller a contractual penalty of 10% of the Purchase Price, but a minimum of EUR 40,00. The contractual penalty is payable within 5 days from the date of delivery of a call for payment to the Buyer. The Seller is entitled to set off the receivable for the payment of the contractual penalty against the Buyer's receivable for the refund of the Purchase Price (or an advance on the Purchase Price). If the Buyer has not yet paid the postage, packaging and insurance for resent packages to the Seller according to the Pricelist of Fees and Services valid on the day of dispatch, the Seller is entitled to set off this receivable against the Buyer's receivable for refund of the Purchase Price (or advance on the Purchase Price).

6. Il est impossible de restituer l'Objet de l'achat au Vendeur, on ne peut lui proposer que son rachat selon l'art. XI du Contrat.

Returns of the Subject Matter of Purchase to the Seller are not possible. The Subject Matter of Purchase may only be offered for repurchase under Article XI. of the Contract.

VI. PRIX | PRICE

1. Le prix des métaux d'investissement dépend de la variation du marché financier, indépendamment de la volonté du Vendeur. Le prix de l'Objet de l'achat est influencé par le prix des métaux précieux d'investissement en bourse de métaux précieux et le taux de change. Le prix d'achat actuel des métaux d'investissement pour différents Objets de l'achat figure sur la liste de prix d'achat disponible sur le Site internet du Vendeur ("Liste de prix d'achat", ci-après). Il s'agit des prix TTC. Le prix d'achat est publié sur la Liste de prix d'achat du lundi au vendredi toujours après 18:00 h de l'heure d'Europe Centrale ("CET", ci-après) avec effet immédiat et avec effet pour le jour suivant, le cas échéant, les autres jours quand le prix d'achat n'est pas publié sur la Liste de prix d'achat selon la première partie de cette phrase complexe ("Prix actuel", ci-après). La Liste de prix d'achat ne représente pas d'offre de conclure le contrat mais l'appel à déposer les offres de conclure le contrat.

The price of investment metals depends on fluctuations on the financial market beyond the Seller's control. The price of the Subject Matter of Purchase is affected by the price of investment precious metals on the precious metals exchange and the exchange rate. The current Purchase Price of investment metals for individual Subject Matters of Purchase is stated in the Pricelist available on the Seller's Website (hereinafter the "Purchase Pricelist"). Prices include VAT. The Purchase Price is published in the Purchase Pricelist from Monday to Friday, always after 18:00 p.m. Central European Time (hereinafter "CET"), with immediate effect, and is valid for the following day and possibly for other days when the Purchase Price is not published in the Purchase Pricelist under the first part of this sentence (hereinafter the "Actual Price"). The Purchase Pricelist does not represent an offer to conclude a contract, but a call to submit offers to conclude a contract.

2. Les informations nécessaires pour le paiement sont expédiées à l'Acheteur à son Compte client et/ou à son e-mail avec le texte du Contrat conclu. L'Acheteur est tenu d'opter au moment de la conclusion du Contrat pour le virement bancaire ou pour le paiement à la livraison selon la Liste de frais et de services valable.

Payment information is sent to the Buyer via their Customer's Account and/or e-mail address with the text of the concluded Contract. When negotiating the Contract, the Buyer must choose the method of payment: either non-cash payment or cash-on-delivery according to the valid Pricelist of Fees and Services.

3. Paiement à la livraison - il n'est possible de payer les produits à la livraison qu'à condition que la Liste de frais et de services valable le permette (en fonction des modalités de transports choisis, de l'adresse pour l'expédition des produits, de la monnaie et de la limite pour le paiement à la livraison). En parallèle, on facture les frais relatifs au paiement à la livraison selon la Liste de frais et de services valable. Le Prix d'achat en csas de paiement à la livraison est considéré comme payé au moment de son inscription sur le compte du Vendeur. L'Acheteur ne peut avoir qu'un seul envoi (expédié,

non réceptionné) avec cette modalité de paiement sur la route.

Cash-on-delivery - the cash-on-delivery payment method is allowed only if cash-on-delivery is offered in the valid Pricelist of Fees and Services (depending on the selected shipping method, the address for delivery of the goods, the currency, and the price limit for cash-on-delivery). A cash-on-delivery fee is also charged according to the valid Pricelist of Fees and Services. When the Buyer selects cash-on-delivery as the payment method, the Purchase Price is considered paid when the corresponding amount is credited to the Seller's account. Only one consignment (shipped, pending delivery) with cash-on-delivery as the selected payment method is allowed per Buyer.

4. Paiement électronique en faveur du compte bancaire du Vendeur - virement bancaire, mandat postal ou apport en espèces sur le compte bancaire du Vendeur. En cas de paiement électronique, le Prix d'achat est considéré comme payé au moment de son inscription sur le compte du Vendeur avec le numéro conforme du Contrat au niveau de la description de la transaction (symbole variable).

Non-cash payment to the Seller's bank account - payment by bank transfer, postal order, or cash deposit onto the Seller's bank account - with the non-cash payment method, the Purchase Price is considered paid when the corresponding amount with the correct contract number in the transaction description (variable symbol) is credited to the Seller's account.

5. L'Acheteur s'engage à payer le Prix d'achat exclusivement sur les moyens financiers qu'il détient réellement. Le Vendeur est autorisé à demander à l'Acheteur de lui justifier dans le délai de 10 Jours ouvrables à compter de la Date d'inscription du paiement sur le compte du Vendeur, le cas échéant de son identification selon l'art. VII, alinéa 7, l'origine des moyens financiers utilisés pour régler le Prix d'achat et à fixer à l'Acheteur un délai raisonnable pour le faire. Si l'Acheteur ne justifie pas dans le délai imparti (selon l'avis de l'Acheteur) que le Prix d'achat a été payé exclusivement sur les moyens financiers qu'il détient réellement, le Vendeur est autorisé à résilier le Contrat. Dans ce cas-là, le Vendeur rembourse à l'Acheteur dans le délai raisonnable le Prix d'achat payé, le cas échéant, les avances relatives au Prix d'achat, après la déduction des frais bancaires liés à la réception du paiement et des frais de transaction liés au virement selon la Liste de frais et de services valable et des frais liés à la résiliation du Contrat.

The Buyer undertakes to pay the Purchase Price exclusively using funds of which they are the actual owner. The Seller is entitled to request the Buyer to provide proof of origin of the funds using which the Purchase Price was paid within a reasonable period set by the Seller, within 10 Business Days from the date the payment was credited to the Seller's account, or from its identification pursuant to Article VII., paragraph 7. If the Buyer fails to prove (at the Buyer's discretion) that the Purchase Price was paid exclusively using funds of which they are the owner within the specified deadline, the Seller is entitled to withdraw from the Contract. In such a case, the Seller will return the paid Purchase Price or advance on the Purchase Price to the Buyer within a reasonable period of time, minus any bank fees related to the receipt of payment and transaction fees associated with the payment according to the valid Pricelist of Fees and Services, and any costs associated with such withdrawal from the Contract.

6. Par Jour ouvrable, on entend aux fins du présent Contrat le jour ouvrable où les banques situées dans le pays du siège social du Vendeur sont ouverts de manière standard pour la prestation des services bancaires ("Jour ouvrable", ci-après).

For the purposes of the Contract, a business day means a working day when banks in the country of the Seller's registered office are open and provide banking services (hereinafter the "Business Day").

VII. DÉFINITION DU PRIX D'ACHAT (FIXATION DU PRIX) | PRICING (PRICE FIXING)

1. Le prix de l'Objet de l'achat est fixé selon la Liste de prix d'achat valable pour le Jour de commande ("Prix d'achat", ci-après). Mais le prix de l'Objet de l'achat peut être ensuite modifié dans les conditions suivantes qui dépendent des modalités de paiement choisies et du Prix d'achat. Il est possible de payer le Prix d'achat à la livraison (donc, en espèces au moment de la réception de l'Objet de l'achat) ou électroniquement.

The price of the Subject Matter of Purchase is set according to the Pricelist of the Seller valid on the Order Date (hereinafter the "Purchase Price"). The Purchase Price of the Subject Matter of Purchase may be adjusted later, under the following conditions which depend on the selected method of payment and amount of the Purchase Price. The Purchase Price may be paid cash-on-delivery (i.e. in cash when the Subject Matter of Purchase is handed over) or by non-cash payment.

2. Les frais selon la Liste de frais et de services valable sont chiffrés au moment de l'expédition de la commande par le Vendeur à l'Acheteur. Le résumé total de la commande sera expédié à l'Acheteur à son Compte client et/ou à son e-mail avec le présent Contrat. Des autres frais selon la Liste de frais et de services valable peuvent être chiffrés au moment de la modification ultérieure du Prix d'achat de l'Objet de l'achat et ils sont communiqués à l'Acheteur à son Compte client et/ou à son e-mail.

Fees according to the valid Pricelist of Fees and Services are calculated when a Buyer's order is sent to the Seller. A complete overview of the order will be sent to the Buyer via their Customer's Account and/or e-mail address together with the Contract. Any additional fees according to the valid Pricelist of Fees and Services may be calculated when the Purchase Price of the Subject Matter of Purchase is adjusted, and these will be notified to the Buyer via their Customer's Account and/or e-mail address.

3. En cas de règlement du Prix d'achat à la livraison, on applique le Prix d'achat défini conformément à l'alinéa 1 ci-dessus avec la dérogation suivante. Si l'Acheteur conclut avec le Vendeur plusieurs contrats d'achat en une seule fois avec le règlement convenu du Prix d'achat à la livraison, les Objets de l'achat correspondant à différents contrats sont expédiés progressivement, toujours après l'inscription du Prix d'achat convenu dans le contrat précédent sur le compte bancaire du Vendeur. Dans ce cas-là, le Prix d'achat de l'Objet de l'achat correspondant aux contrats suivants sera fixé progressivement, toujours selon la Liste de prix d'achat valable à la date d'inscription du Prix d'achat convenu dans le contrat précédent sur le compte bancaire du Vendeur, respectivement à la date de son identification selon l'art. VII, point 7, si le paiement est inscrit (respectivement, identifié) le Jour ouvrable avant 11:00 h CET. Si le paiement est inscrit (respectivement, identifié) le Jour ouvrable après 11:00 h CET, on applique la Liste de prix d'achat valable pour le Jour ouvrable suivant. Mais le Prix d'achat défini de cette manière ne doit pas être supérieur au Prix d'achat valable le Jour de commande de plus de 20 %. Si le Prix d'achat final dépasse cette limite, l'Acheteur est autorisé à refuser la réception de l'Objet de l'achat, donc, à résilier le Contrat. Si le Prix d'achat est inférieur au Prix d'achat valable le Jour de commande ou supérieur à ce Prix d'achat, mais de 20 %, au maximum, les parties conviennent expressément d'une telle modification du Contrat.

If the Purchase Price is cash-on-delivery, the Purchase Price set in accordance with paragraph 1. will apply with the following exclusion. If the Buyer has concluded several single purchase contracts with the Seller with cash-on-delivery as the selected method for payment of the Purchase Price, the Subject Matter of Purchase of individual contracts will be shipped gradually, and always after the Purchase Price agreed in the previous contract has been credited to the Seller's bank account. In such a case, the Purchase Price of the Subject Matter of Purchase of the following contracts will also be fixed gradually, always according to the Seller's Pricelist valid as of the date when the Purchase Price agreed in the previous contract was credited to the Seller's bank account, or as of the date it was identified according to Article VII., paragraph 7., if the payment is credited (or identified) by 11:00 a.m. CET on a Business Day. If the payment is credited (or identified) after 11:00 a.m. CET on a Business Day, the Purchase Pricelist valid for the following Business Day applies. However, the Purchase Price set in this manner will not exceed the Purchase Price valid on the Order Date by more than 20%. If the final Purchase Price exceeds this limit, the Buyer is entitled to refuse to accept the Subject Matter of Purchase, and to withdraw from the Contract. If the final Purchase Price is lower than the Purchase Price valid on the Order Date, or higher than this Purchase Price by a maximum of 20%, the Parties expressly agree that such amendment to the Contract will be effective.

4. En cas de paiement électronique du Prix d'achat jusqu'à la "Limite du prix total des produits pour la commande avec le paiement électronique et la fixation du prix" selon la Liste de frais et de services est convenu, on applique les règles suivantes:

When the Parties agree that the Purchase Price is paid in a non-cash form up to the "Limit of the total price of the goods for an order with non-cash payment and price fixing" according to the Pricelist of Fees and Services valid on the Order Date, the following conditions will apply:

- a. Le Prix d'achat défini conformément à l'alinéa 1 n'est appliqué qu'à condition qu'il soit inscrit sur le Compte bancaire du Vendeur ou identifié selon l'art. VII, alinéa 7, avant 11:00 h CET, Jour ouvrable qui suit immédiatement la publication du quatrième Prix actuel à compter de la Date de commande.

The Purchase Price set in accordance with paragraph 1 above is valid only if credited to the bank account of the Seller or identified in accordance with Article VII., paragraph 7. by 11:00 a.m. CET on the Business Day immediately following the announcement of the fourth Actual Price from the Order Date.

- b. Si prix d'achat est inscrit sur le compte du Vendeur ou identifié selon l'art. VII, alinéa 7, après l'expiration du délai indiqué à l'art. VII, alinéa 4, point a), le Prix d'achat est modifié selon la Liste de prix d'achat valable au moment de l'inscription du Prix d'achat sur le compte du Vendeur ou valable au moment de l'identification du paiement. Si le paiement est inscrit (respectivement, identifié) le Jour ouvrable avant 11:00 h CET, on applique la Liste de prix d'achat valable pour ce jour, si le paiement est inscrit (respectivement, identifié) le Jour ouvrable après 11:00 h CET, on applique la Liste de prix d'achat valable pour le Jour ouvrable suivant. Mais le Prix d'achat tellement modifié ne doit pas être supérieur au Prix d'achat valable le Jour d'apport des moyens sur le compte du Vendeur, le jour de l'ordre de paiement, respectivement, le jour figurant sur l'ordre de paiement comme date de paiement du Prix d'achat (ce qui se passe plus tard) de plus de 20 %. Si le Prix d'achat final dépasse cette limite, la notification de ce Prix d'achat final à l'Acheteur par le Vendeur représente l'offre de modifier le Contrat qui est acceptée à condition que l'Acheteur ne la refuse pas expressément dans le délai de 24 heures à compter de la date de notification, l'Acheteur réceptionne l'Objet de l'achat ou réalise un paiement en faveur du Vendeur. En cas de refus de l'offre de modifier le Contrat selon la phrase précédente, le Contrat concerné avec le paiement électronique devient nul (les engagements résultant du Contrat concerné prennent fin). Si le Prix d'achat modifié selon le présent alinéa du Contrat est inférieur au Prix d'achat valable le Jour d'apport des moyens sur le compte du Vendeur, le

jour de l'ordre de paiement, respectivement, le jour figurant sur l'ordre de paiement comme date de paiement du Prix d'achat (ce qui se passe plus tard), le cas échéant, supérieur à ce Prix d'achat de 20 %, au maximum, les parties conviennent expressément d'une telle modification du Contrat.

If the Purchase Price is credited to the Seller's account or identified in accordance with Article VII., paragraph 7. later than within the deadline specified in Article VII., paragraph 4., letter a), the Purchase Price will be adjusted according to the Purchase Pricelist valid at the time of crediting the Purchase Price to the Seller's bank account, or valid at the time of payment identification. However, if the payment is credited (or identified) by 11:00 a.m. CET on a Business Day, the Purchase Pricelist valid for that day will apply; if the payment is credited (or identified) after 11:00 a.m. CET on a Business Day, the Purchase Pricelist valid for the next Business Day will apply. However, the Purchase Price adjusted in this manner will not exceed the Purchase Price valid on the day the funds were deposited onto the Seller's account or on the day when a non-cash payment order was placed with a bank, or on the day specified in the order as the due date of the Purchase Price (whichever occurs later), by more than 20%. If the final Purchase Price exceeds this limit, a notification of this final Purchase Price by the Seller to the Buyer represents an offer to amend the Contract, which is accepted unless the Buyer expressly rejects the offer in writing within 24 hours from receiving the notification, or if the Buyer accepts the Subject of Purchase or subsequently makes any payment. Refusal of an offer to amend the Contract according to the previous sentence cancels the subject Contract with non-cash payment (any obligations from the affected Contract expire from the beginning). If the adjusted Purchase Price under this paragraph of the Contract is lower than the Purchase Price valid on the day funds are deposited onto the Seller's account or on the day a non-cash payment order is placed with a bank, or on the day specified in the order as the due date of the Purchase Price (whichever occurs later), or higher than this Purchase Price by a maximum of 20%, the Parties expressly agree that such amendment to the Contract will be effective.

5. En cas de paiement électronique du Prix d'achat au-delà de la "Limite du prix total des produits pour la commande avec le paiement électronique et la fixation du prix" selon la Liste de frais et de services valable à la Date de commande, le Prix d'achat défini conformément à l'alinéa 1 est modifié toujours selon la Liste de prix d'achat valable au moment de l'inscription du Prix d'achat sur le compte du Vendeur ou valable au moment de l'identification du paiement selon l'art. VII, alinéa 7. Si le paiement est inscrit (respectivement, identifié) le Jour ouvrable avant 11:00 h CET, on applique la Liste de prix d'achat valable pour ce jour, si le paiement est inscrit (respectivement, identifié) le Jour ouvrable après 11:00 h CET, on applique la Liste de prix d'achat valable pour le Jour ouvrable suivant. Mais le Prix d'achat tellement modifié ne doit pas être supérieur au Prix d'achat valable le jour d'apport des moyens sur le compte du Vendeur, le jour de l'ordre de paiement, respectivement, le jour figurant sur l'ordre de paiement comme date de paiement du Prix d'achat (ce qui se passe plus tard) de plus de 20 %. Si le Prix d'achat final dépasse cette limite, la notification de ce Prix d'achat final à l'Acheteur par le Vendeur l'offre de modifier le Contrat qui est acceptée à condition que l'Acheteur ne la refuse pas expressément dans le délai de 24 heures à compter de la date de notification, l'Acheteur réceptionne l'Objet de l'achat ou réalise un paiement en faveur du Vendeur. En cas de refus de l'offre de modifier le Contrat selon la phrase précédente, le Contrat concerné avec le paiement électronique devient nul (les engagements résultant du Contrat concerné prennent fin). Si le Prix d'achat modifié selon le présent alinéa du Contrat est inférieur au Prix d'achat valable le Jour d'apport des moyens sur le compte du Vendeur, le jour de l'ordre de paiement, respectivement, le jour figurant sur l'ordre de paiement comme date de paiement du Prix d'achat (ce qui se passe plus tard), le cas échéant, supérieur à ce Prix d'achat de 20 %, au maximum, les parties conviennent expressément d'une telle modification du Contrat.

If the Parties agree on a Purchase Price in a non-cash form that exceeds the "Limit of the total price of the goods for an order with non-cash payment with price fixing" according to the Pricelist of Fees and Services valid on the Order Date, the Purchase Price set in accordance with paragraph 1. is always adjusted according to the Purchase Pricelist valid when the Purchase Price is credited to the bank account of the Seller, or according to the Purchase Pricelist valid when the payment is identified according to Article VII., paragraph 7. If the payment is credited (or identified) by 11:00 a.m. CET on a Business Day, the Purchase Pricelist valid for such day will be applied; if the payment is credited (or identified) after 11:00 a.m. CET on a Business Day, the Seller's Purchase Pricelist valid for the following Business Day will apply. However, the Purchase Price adjusted in this manner will not exceed the Purchase Price valid on the day the funds were deposited onto the Seller's account or on the day a non-cash payment order was placed with a bank, or on the day specified in the order as the due date of the Purchase Price (whichever occurs later), by more than 20%. If the final Purchase Price exceeds this limit, notification of this final Purchase Price by the Seller to the Buyer represents an offer to amend the Contract, which is accepted unless the Buyer expressly rejects the offer in writing within 24 hours from receiving the notification, or if the Buyer accepts the Subject of Purchase or subsequently makes any payment. Refusal of an offer to amend the Contract according to the previous sentence cancels the subject Contract with non-cash payment (any obligations from the affected Contract expire from the beginning). If the adjusted Purchase Price according to this paragraph of the Contract is lower than the Purchase Price valid on the day funds are deposited onto the Seller's account or on the day a non-cash payment order is placed with a bank, or on the day specified in the order as the due date of the Purchase Price (whichever occurs later), or higher than this Purchase Price by a maximum of 20%, the Parties expressly agree that such amendment to the Contract will be effective.

6. Le Prix d'achat des Accessoires convenu dans le Contrat n'est pas modifié.

The Purchase Price of Accessories arranged in the Contract will not be changed.

7. S'il est impossible d'identifier une somme inscrite sur le compte du Vendeur à cause d'un numéro du contrat mal saisi au niveau de la description de la transaction (symbole variable), on appliquera aux fins de la fixation du Prix d'achat selon l'art. VII, alinéas 4 et 5, les règles valables pour l'inscription du paiement sur le compte du Vendeur le premier Jour ouvrable quand l'identification du paiement est connue au Vendeur avant 11:00 h CET.

If any sum credited to the Seller's account cannot be identified due to an incorrect contract number in the transaction description (variable symbol), the rules for crediting payments to the Seller's account will be used for fixing the Purchase Price under Article VII., paragraphs 4. and 5. of the Contract on the first Business Day on which the the Seller is able to identify the payment before 11:00 a.m. CET on a Business Day.

8. L'heure d'inscription du paiement réalisé par l'Acheteur porte sur les informations du relevé électronique de compte bancaire du Vendeur.

The information from the electronic bank statement from the Seller's account is decisive for determining the moment when the Buyer's payment is credited to the Seller's account.

9. Après l'inscription des moyens financiers sur le compte du Vendeur avec le numéro conforme du Contrat au niveau de la description de la transaction (symbole variable), respectivement, après l'identification, on expédiera à l'Acheteur à son Compte client et/ou à son e-mail un message l'informant sur le paiement reçu sur le compte du Vendeur et le Prix d'achat final.

After the funds have been credited to the Seller's account with the correct contract number in the transaction description (variable symbol), or after their identification, a message will be sent via the Customer's Account and/or e-mail address of the Buyer, confirming that the payment has been credited to the Seller's account and the final amount of the Purchase Price.

10. La différence entre le Prix d'achat final et le Prix d'achat convenu au Contrat sera réglée comme suit:

The difference between the final Purchase Price and the Purchase Price arranged in the Contract will be settled as follows:

- a. trop-perçu - il est remboursé électroniquement sur le compte bancaire de l'Acheteur duquel le dernier paiement a été réalisé, après la déduction des frais de transaction liés au virement selon la Liste de frais et de service valable. Si l'Acheteur a payé par le mandat postal ou par l'apport des moyens en espèces sur le compte bancaire du Vendeur, le trop-perçu sera remboursé électroniquement sur le compte de l'Acheteur communiqué au Vendeur.

overpayment: this will be returned by a non-cash payment to the Purchaser's account used for the last payment, minus any transaction fees associated with the payment according to the valid Shedule of Fees and Services. If the Buyer paid by a postal order or made a cash deposit to the Seller's bank account, the overpayment will be returned by a non-cash payment to the Buyer's account notified to the Seller.

- b. arriérés – si le paiement à la livraison est possible selon la Liste de frais et de services valable (en fonction des modalités de transports choisis, de l'adresse pour l'expédition des produits, de la monnaie), l'Acheteur règle les arriérés de sorte qu'il paie le Prix d'achat final de l'Objet de l'achat, y compris les frais relatifs au paiement à la livraison selon la Liste de frais et de services valable, au moment de la réception des produits. Dans les autres cas, l'Acheteur règle les arriérés électroniquement sur le compte du Vendeur. Le paiement sera réalisé par virement avec le numéro du Contrat au niveau de la description de la transaction (symbole variable). Les arriérés à payer à la livraison ne doivent pas dépasser la "Limite du prix total des produits pour la commande avec le paiement à la livraison" selon la Liste de frais et de services valable. S'ils sont plus importants, l'Acheteur règle les arriérés par virement en faveur du compte du Vendeur avec le numéro conforme du Contrat au niveau de la description de la transaction (symbole variable).

underpayment - if cash-on-delivery is possible according to the valid Pricelist of Fees and Services (depending on the selected shipping method, the address for sending goods, and the currency), the Buyer will settle the underpayment as follows: the Subject Matter of Purchase will be sent as cash-on-delivery in the amount corresponding to the underpayment of the final Purchase Price, including the fee for cash-on-delivery according to the valid Pricelist of Fees and Services. Otherwise, the Buyer will settle the underpayment by making a non-cash payment to the Seller's account. The non-cash payment will include the contract number in the transaction description (variable symbol). An underpayment settled by cash-on-delivery will not exceed the "Limit of the total price of the goods for a cash-on-delivery order" according to the valid Pricelist of Fees and Services. If the underpayment exceeds the limit, the Buyer will settle the underpayment to the account of the Seller using the correct contract number in the transaction description (variable symbol).

11. Si l'Acheteur paie le Prix d'achat sans frais selon la Liste de frais et de services, il règle les arriérés de sorte que l'Objet de l'achat lui sera expédié avec le paiement à la livraison correspondant, y compris les frais relatifs à ces modalités de paiement, selon Liste de frais et de services valable. Si le paiement à la livraison n'est pas possible selon la Liste de frais et de services valable, (en fonction des modalités de transports choisis, de l'adresse pour l'expédition des produits, de la monnaie), l'Acheteur règle les arriérés par virement en faveur du Compte du Vendeur avec le numéro du Contrat au niveau de la description de la transaction (symbole variable).

If the Buyer pays the Purchase Price without the fees according to the Pricelist of Fees and Services, they will settle the underpayment as follows: the Subject Matter of Purchase will be sent as cash-on-delivery in the amount corresponding to the underpayment of the, including the cash-on-delivery fee according to the valid Pricelist of Fees and Services. If cash-on-delivery is not allowed according to the valid Pricelist of Fees and Services (depending on the selected shipping method, the address for sending goods, and the currency), the Buyer will settle the underpayment by non-cash payment to the Seller's account with the contract number in the transaction description (variable symbol).

12. Le Prix d'achat payé, le cas échéant, les avances relatives au Prix d'achat payées, en cas de Contrat résilié (si l'Acheteur n'accepte pas le Prix d'achat plus élevé en cas de règlement électronique selon l'art. VII, alinéa 4, point b) ou l'art. VII, alinéa 5, du Contrat) sont remboursées sur le compte bancaire duquel l'Acheteur a réalisé le dernier paiement, après la déduction des frais bancaires liés à la réception du paiement et des frais de transaction liés au virement selon la Liste de frais et de services valable. Si l'Acheteur a réalisé le paiement par mandat postal ou par l'apport des moyens sur le compte bancaire du Vendeur, le Prix d'achat, le cas échéant, les avances relatives au Prix d'achat, modifiés selon la phrase précédente, seront remboursés sur le compte de l'Acheteur que le dernier communique au Vendeur.

A paid Purchase Price, or paid advance on the Purchase Price for a canceled Contract (if the Buyer does not approve a higher Purchase Price for the Subject Matter of Purchase for a non-cash payment according to Article VII., paragraph 4., letter b), or Article VII., paragraph 5. of the Contract) is returned to the bank account last used by the Buyer for payment, minus any bank fees associated with the receipt of the payment and transaction fees related to the payment according to the valid Pricelist of Fees and Services. If the Buyer paid by postal order or cash deposit to the bank account of the Seller, the Purchase Price or advance on the Purchase Price, adjusted in accordance with the sentence above, is returned in a non-cash form to the Buyer's account notified to the Seller.

VIII.

LIVRAISON DE L'OBJET DE L'ACHAT | DELIVERY OF THE SUBJECT MATTER OF PURCHASE

1. L'Objet de l'achat est expédié à l'adresse enregistrée pour l'envoi. L'envoi est couvert par l'assurance. La facture fait partie de la livraison de l'Objet de l'achat. Le jour d'expédition de l'Objet de l'achat, le Vendeur expédie un message relatif à l'expédition au Compte client et/ou à l'e-mail de l'Acheteur. La valeur maximale des produits dans un envoi ne doit pas dépasser la limite selon la Liste de frais et de services valable. En cas de commande dépassant cette limite, les produits seront divisés en plusieurs envois.

The Subject Matter of Purchase is sent to the address for sending goods. The consignment is insured. A tax document is included with the Subject Matter of Purchase. On the day of dispatch of the Subject Matter of Purchase, the Seller will send a notice of dispatch to the Buyer via their Customer's Account and/or e-mail address. The maximum value of goods in one consignment may not exceed the limit according to the valid Pricelist of Fees and Services. If an order exceeds this limit, the goods will be divided into several consignments.

2. La remise de l'envoi est réalisée selon la Liste de frais et de services valable à la date d'envoi. L'Acheteur est tenu de contrôler sans tarder l'envoi reçu, y compris l'Objet de l'achat. Après le contrôle de l'intégrité de l'envoi et sa réception, l'envoi est considéré comme réceptionné. Après la réception, l'Acheteur n'a droit à aucune compensation juridique et financière dues à la réception négligée de l'Objet de l'achat. Si l'envoi est reçu avec l'emballage endommagé, il est possible de refuser la réception de l'envoi. Dans ce cas-là, l'Acheteur informe sans tarder le Vendeur par e-mail ou par téléphone. Pour garder la valeur du métal précieux d'investissement son endommagement est inacceptable. Concernant l'Objet de l'achat avec un emballage de protection original, l'endommagement de l'emballage de sécurité original avec le certificat d'authenticité est également inacceptable. L'Acheteur prend possession de l'Objet de l'achat au moment de sa réception.

Consignments are delivered according to the selected shipping method for the Subject Matter of Purchase according to the Pricelist of Fees and Services valid on the date of dispatch. The Buyer is obliged to immediately inspect a delivered consignment, including the Subject Matter of Purchase. After the integrity of the consignment is checked and it is accepted, the consignment is considered delivered. After such acceptance, the Buyer is no longer entitled to any legal or financial compensation resulting from negligence during the acceptance of the Subject Matter of Purchase. If a consignment is delivered with damaged packaging, the Buyer may refuse it. In such a case, the Buyer will immediately notify the Seller by e-mail or telephone. The investment precious metals must not be damaged in any way in order to preserve their value. If the Subject Matter of Purchase is in its original protective packaging, there must also be no damage to the protective packaging with the certificate of authenticity. Ownership of the Subject Matter of Purchase passes to the Buyer at acceptance.

IX. RECLAMATION | CLAIMS

1. Les droits résultant de l'exécution défectueuse et la responsabilité du Vendeur des défauts sont régis par les dispositions applicables de la Loi de la République tchèque no 89/2012 Sb., Code civil, complété et modifié, notamment par § 2099 - 2112 et § 2165 - 2174. L'Acheteur dépose la réclamation par écrit à l'adresse du Vendeur pour recevoir le courrier, par téléphone ou par e-mail au courriel du Vendeur en indiquant le numéro de la facture d'origine et en décrivant les défauts. Le Vendeur expédie à l'Acheteur le certificat de réception de la réclamation à son Compte client et/ou à son e-mail. Le Vendeur décidera de la réclamation dans le délai de 3 Jours ouvrables à compter de la date de sa réception et informera l'Acheteur à son Compte client et/ou à son e-mail, sauf accord contraire avec l'Acheteur. La réclamation légitime sera réglée sans tarder, au plus tard, dans le délai de 30 jours civils à compter de la date de réception de l'Objet de l'achat réclamé à l'adresse du Vendeur.

The rights arising from defective performance and the Seller's liability for defects are governed by Act No 89/2012, the Civil Code of the Czech republic, as amended, in particular Sections 2099 to 2112 and Sections 2165 to 2174. The Buyer will file a claim in writing to the correspondence address of the Seller, by telephone, or by e-mail to the e-mail address of the Seller, indicating the original contract number and a description of the defect. The Seller will send the Buyer a confirmation of receipt of the claim via their Customer's Account and/or e-mail address. The Seller will issue a decision on a claim within 3 Business Days of its receipt, and notify the Buyer via their Customer's Account and/or e-mail address, unless otherwise agreed with the Buyer. A justified claim will be settled without undue delay, but no later than within 30 calendar days from the date of delivery of the Subject Matter of Purchase that is the subject of the claim to the address of the Seller.

X. ENREGISTREMENT ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL | RECORDS AND PERSONAL DATA PROTECTION

1. Le Vendeur traitera les données à caractère personnel concernant l'Acheteur notamment aux fins de l'exécution du Contrat. Les informations détaillées décrivant comment le Vendeur traitera ces données à caractère personnel sont accessibles dans la Déclaration juridique disponible sur le site internet du Vendeur (sur <https://ibis.ibisingold.com/Files/pdf/FR/Legal>). Le Vendeur est autorisé à modifier unilatéralement la Déclaration juridique à tout moment et il en informera l'Acheteur.

The Seller will process the Buyer's personal data mainly for the purposes of performing the Contract. More detailed information on how the Seller will process this personal data is provided in the Legal Statement available on the Seller's Website (under the following link <https://ibis.ibisingold.com/Files/pdf/FR/Legal>). The Seller is entitled to unilaterally amend the Legal Statement at any time, and the Buyer will be informed thereof.

XI. RACHAT DE L'OBJET DE L'ACHAT | REPURCHASE OF THE SUBJECT MATTER OF PURCHASE

1. Le Vendeur rachète tous les Objets de l'achat, vendus par le dernier conformément au Contrat (mais pas d'Accessoires). Le prix de rachat total de l'Objet de rachat, le cas échéant, de différentes parties de l'Objet de rachat, sera calculé selon la liste de prix de rachat actuelle indiquée sur le Site internet du Vendeur ("Liste de prix de rachat", ci-après). Le rachat est réalisé au prix indiqué sur la Liste de prix de rachat ("Prix de rachat", ci-après) constitué de (i) Prix de rachat d'un métal et (ii) Prime de rachat IBIS, valable pour le jour quand le Vendeur a reçu l'Objet d'achat racheté ("Date de rachat", ci-après). Aucune autre prime de rachat (Selon la Liste de prix de rachat, par exemple Prime de rachat iiplan®, Prime de rachat iiplanGold®) ne s'applique pas au rachat de l'Objet de l'achat. Le Prix de rachat est publié sur la Liste de prix de rachat du lundi au vendredi après 18:00 CET avec effet immédiat et avec effet pour le jour suivant, le cas échéant, les jours suivants quand le Prix de rachat n'est pas publié sur la Liste de prix de rachat selon la première partie de cette phrase complexe. La Liste de prix de rachat ne représente pas d'offre de conclure le contrat, mais seulement l'appel à déposer les offres.

The Seller will repurchase all the Subject Matter of Purchase sold by the Seller on the basis of the Contract (but not the Accessories). The repurchase price of the Subject Matter of Purchase, or individual parts of the Subject Matter of Purchase, will be calculated according to the current pricelist for repurchases stated on the Seller's Website (hereinafter the "Repurchase Pricelist"). Such repurchase is implemented at the price stated in the Repurchase Pricelist (hereinafter the "Repurchase Price"), which consists of (i) the Purchase Price of the metal, and (ii) the IBIS Repurchase Premium valid as of the date the Repurchased Subject Matter of Purchase was delivered to the Seller (hereinafter the "Repurchase Day"). No other repurchase premium (according to the Repurchase Pricelist, e.g. iiplan® Repurchase Premium or

iipianGold® Repurchase Premium) will be applied to the repurchase of the Subject Matter of Purchase. The Repurchase Price is published in the Repurchase Pricelist from Monday to Friday, always after 18:00 p.m. CET, with immediate effect, and is also valid for the following day and possibly for other days when the Repurchase Price in the Repurchase Pricelist is not published according to the first part of this sentence. The Repurchase Pricelist is not an offer to conclude a contract, but is only a call to submit offers.

2. L'Acheteur donne au Vendeur la proposition de conclure le contrat de rachat de l'Objet de l'achat (i) par l'intermédiaire du Compte client, en remplissant le formulaire concerné et le signant électroniquement selon l'art. III, alinéa 3 du Contrat, ou (ii) en expédiant une copie signée de la proposition écrite aux termes du formulaire sur le Compte client à l'e-mail du Vendeur ou (iii) en expédiant la proposition écrite signée aux termes du formulaire sur le Compte client à l'adresse du Vendeur. La proposition de conclure le contrat de rachat qui est irrévocable a pour son objet la vente de l'Objet de l'achat spécifié, au Prix de rachat à condition que le prix de rachat d'un métal ne soit pas à la Date de rachat inférieur de plus de 10 % par rapport à la date à laquelle l'Acheteur a proposé au Vendeur de conclure le contrat de rachat ("Prix minimal du métal", ci-après). Le Vendeur accepte une telle proposition de conclure le contrat par le virement correspondant au Prix de rachat (après la déduction des frais de transaction éventuels liés au virement selon la Liste de frais et de service valable).

The Buyer will submit a proposal to conclude a contract for the repurchase of the Subject Matter of Purchase to the Seller (i) via the Customer's Account by filling out the relevant form, signing it electronically in accordance with Article II., paragraph 3., or (ii) by sending a copy of a signed written proposal as per the form on the Customer's Account to the e-mail address of the Seller, or (iii) by sending a signed written proposal in paper form as per the form on the Customer's Account to the Seller's address. The subject matter of a proposal to conclude a repurchase contract, which is irrevocable, is the sale of the specified Subject Matter of Purchase for the Repurchase Price, provided that the Repurchase Price of the metal is not more than 10% lower on the Repurchase Date compared to the date on which the Buyer submitted the proposal to the Seller to conclude a repurchase contract (hereinafter the "Minimum Metal Price"). The Seller will accept such a proposal to conclude a contract via the non-cash payment of the Repurchase Price (minus any transaction fees associated with the payment according to the valid Pricelist of Fees and Services).

3. Si le Prix de rachat d'un métal est inférieur au Prix minimal du métal, l'Acheteur a le droit à une nouvelle offre ou sur demande de l'Acheteur, le Vendeur réexpédie l'Objet de l'achat reçu aux frais de l'Acheteur (frais de poste, d'emballage et d'assurance selon La liste de frais et de services valable) à son adresse.

If the Repurchase Price of the metal is lower than the Minimum Metal Price, the Buyer is entitled to make a new offer, or the received Subject Matter of Purchase will be sent back to the Buyer, upon their request, and at their expense (postage, packaging and insurance fees according to the valid Pricelist of Fees and Services) to the Buyer's address.

4. Le Vendeur réalise le contrôle matériel de l'authenticité, de la pureté et de l'état intact de l'Objet de l'achat, y compris le certificat et tous les accessoires fournis qui font partie intégrante de l'Objet de l'achat fourni. En cas de réception de l'Objet de l'achat endommagé ou incomplet (y compris les accessoires qui font partie intégrante de l'Objet de l'achat), le Vendeur a le droit de fixer le Prix de rachat moins élevé ou de refuser le rachat et de retourner l'Objet de l'achat aux frais de l'Acheteur (frais de poste, d'emballage et d'assurance selon La liste de frais et de services valable) à son adresse. Si le Vendeur fixe le Prix de rachat moins élevé, il expédie à l'Acheteur sa proposition de conclure le contrat de rachat à son Compte client et/ou à son e-mail indiqué au préambule du contrat de rachat, l'Acheteur valide une telle proposition par un e-mail adressé au Vendeur de son courriel indiqué dans le contrat de rachat. Si l'Acheteur ne valide pas de proposition de conclure le contrat de rachat au Vendeur dans le délai raisonnablement imparti, indiqué dans la proposition, le Vendeur retourne l'Objet de l'achat aux frais de l'Acheteur (frais de poste, d'emballage et d'assurance selon La liste de frais et de services valable) à son adresse.

The Seller will perform a physical inspection of the authenticity, fineness and overall integrity of the Subject Matter of Purchase, including the certificate and all supplied accessories that form an integral part of the delivered Subject Matter of Purchase. In the event of delivery of a damaged or incomplete Subject Matter of Purchase (incl. accessories that form an integral part of the Subject Matter of Purchase), the Seller has the right to set a lower Repurchase Price or reject the repurchase and return the Subject Matter of Purchase at the Buyer's expense (postage, packaging and insurance fees according to the valid Pricelist of Fees and Services) to the Buyer's address. If the Seller sets a lower Repurchase Price, it will send the Buyer a proposal to conclude a repurchase contract via the Customer's Account and/or e-mail address specified in the header of the repurchase contract, and the Buyer will confirm the proposal by e-mail sent to the Seller from the e-mail address specified in the repurchase contract. If the Buyer does not confirm the proposal to conclude a repurchase contract within a reasonable deadline specified by the Seller in the proposal, the Seller will return the Subject Matter of Purchase at the Buyer's expense (postage, packaging and insurance fees according to the valid Pricelist of Fees and Services) to the Buyer's address.

XII. REGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES | OUT-OF-COURT DISPUTE SETTLEMENT

1. L'Acheteur a en qualité de consommateur le droit au règlement extrajudiciaire d'un litige de consommation. L'inspection tchèque de commerce (www.coi.cz) est une partie au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. L'Acheteur n'est autorisé à ouvrir le règlement extrajudiciaire qu'une fois il ne réussit pas à résoudre le litige directement avec le Vendeur. L'Acheteur est tenu de prouver ce fait à l'Inspection tchèque de commerce. L'Acheteur est autorisé à déposer sa demande à l'Inspection tchèque de commerce au plus tard dans le délai de 1 an à compter de la date à laquelle il a exercé son droit faisant l'objet du litige chez le Vendeur la première fois. Le règlement extrajudiciaire des litiges de consommation est gratuit. Le délai de prescription ne court pas dès l'ouverture du règlement extrajudiciaire du litige de consommation. La procédure ci-dessus ne porte pas atteinte au droit de l'Acheteur de saisir la justice. Le tribunal compétent conformément à la législation de la République tchèque statuera sur les litiges résultant du Contrat conclu.

As a consumer, the Buyer has the right to the out-of-court settlement of a consumer dispute. The entity competent for the out-of-court settlement of consumer disputes is the Czech Trade Inspection Authority (www.coi.cz). The Buyer is entitled to initiate an out-of-court settlement of a dispute only after they fail to resolve a dispute directly with the Seller. The Buyer will be obliged to prove this fact to the Czech Trade Inspection Authority. The Buyer is entitled to file a petition with the Czech Trade Inspection Authority no later than 1 year from the date on which they exercised their right, which is the subject of the dispute, with the Seller for the first time. Out-of-court settlement of consumer disputes is free of charge. No limitation periods run from the moment an out-of-court settlement of a consumer dispute is initiated. The above procedure is without prejudice to the Buyer's right to bring a matter to court. The court with jurisdiction in accordance with the legal regulations of the Czech Republic will be competent to decide on a dispute arising from the concluded Contract.

XIII. DISPOSITIONS FINALES | FINAL PROVISIONS

1. L'Acheteur note que le prix du métal d'investissement dépend de la variation du marché financier, indépendamment de la volonté du Vendeur. Vu ce fait, l'Acheteur n'a pas le droit selon § 1837, alinéa b) de la Loi de la République tchèque no 89/2012 Sb., Code civil, complété et modifié, de résilier le présent Contrat, le cas échéant, le Contrat d'achat partiel, Le Contrat de vente partiel ou l'Accord de cession du Compte de poids selon § 1829 de la Loi de la République tchèque no 89/2012 Sb., Code civil, complété et modifié.

The Buyer acknowledges that the price of the investment metal depends on fluctuations of the financial market beyond the Seller's control. With regard to this fact, the Buyer has no right, pursuant to Section 1837, paragraph b) of Act No 89/2012, the Civil Code of the Czech republic, as amended, to withdraw from the Contract pursuant to Section 1829 of Act No 89/2012, the Civil Code, as amended.

2. L'Acheteur est autorisé à résilier partiellement le Contrat, quant aux Accessoires, dans le délai de 14 jours à compter de la date de réception de l'Objet de l'achat. Il est tenu de résilier le Contrat par écrit et de l'expédier avec les Accessoires concernés au Vendeur à son adresse indiqué au préambule du Contrat.

The Buyer is entitled to partially withdraw from the Contract regarding Accessories within 14 days of receiving the Subject Matter of Purchase. The Buyer is obliged to withdraw from the Contract in writing and to send a notice of withdrawal together with the relevant Accessories back to the Seller to the address specified in the header of the Contract.

3. On expédie les envois aux adresses indiquées au préambule. Si le présent Contrat entre les parties le prévoit, les envois sont expédiés aux e-mails indiqués ci-dessus au préambule et en cas de l'Acheteur aussi à son Compte client.

Notices are delivered to the addresses specified above in the header. If agreed between the Parties to the Contract, a notice may also be delivered to the e-mail addresses above in the header or, in the case of the Buyer, also via their Customer's Account.

4. Si le présent Contrat a été rédigé en deux langues, les parties sont convenues qu'en cas de différences entre les versions linguistiques du Contrat, la version anglaise du Contrat prévaudra.

If the Contract has been drawn up bilingually, the Parties agree that in the event of discrepancies between the individual language versions, the English version of the Contract will prevail.

5. Si le présent Contrat ne contient pas expressément une disposition contraire, les rapports juridiques entre les parties sont régis par le droit applicable de la République tchèque, notamment la Loi de la République tchèque no 89/2012 Sb., Code civil, complété et modifié.

Unless the Contract expressly contains differing provisions, the legal relationships between the Parties are governed by

the valid laws of the Czech Republic, in particular Act No 89/2012, the Civil Code, as amended.

Partenaire, numéro | Partner, number

Établi par le représentant du partenaire chargé du contrôle de l'exactitude des données fournies et de la vérification de l'identité de l'acheteur :

Brokered by the partner's representative responsible for the correctness of the data filled in and for the verification of the Buyer's identity:

Prénom et nom | Full Name

Numéro | Number

E-mail | E-mail

Téléphone portable | Mobile Phone

Praha, 30.03.2025



Libor Kochrda
Président du Conseil d'Administration
Chairman of the Board of Directors
IBIS InGold®, a.s.